

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5/12/2017

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire le 5 décembre 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Madame Le Maire Corinne Ribauville.

Présents : Mesdames Ribauville Corinne, Esteyries Chantal, Messieurs Barbé Dominique, Biaut Joël, Charron Olivier, Desages Didier, Lantoine Fabrice,
Absents excusés : Madame Soubaigné Sylvie qui a donné procuration à Madame Esteyries Chantal, Mme Sandrine Lapeyre, M. Francis Monteiro

Secrétaire de séance : Olivier Charron

TRAVAUX :

- Basilique :

Madame Le Maréchal, architecte des monuments historiques, a marqué les pierres à changer. Les teintes des pierres seront choisies selon les carrières d'origine. Une réception est prévue pour la semaine prochaine.

Les statues ont été habillées afin de les protéger.

Afin de parfaire le résultat esthétique de la restauration de la façade, il est envisagé de dissimuler le câble d'alimentation électrique du compteur de la basilique qui chemine sur une corniche.

M.Charron est mandaté pour se rapprocher du gestionnaire de la basilique afin d'initier une demande auprès d'Enedis.

- Élagage arbres :

7 platanes du jardin public ainsi que les arbres du calvaire ont été élagués.

- Dossier caméras de vidéosurveillance à Bertric et au cimetière :

La demande a été faite auprès de la préfecture. Nous sommes en attente du retour.

- Poste :

Le radiateur installé est fonctionnel et donne satisfaction.

Monsieur le postier demande à ce qu'un second appareillage soit installé côté clients.

Il est proposé d'aller sur place pour se rendre compte de la nécessité de cette demande.

- Contrôle qualité de l'air dans le bâtiment scolaire :

Le contrôle a eu lieu du 27 novembre au 1 décembre.

Nous sommes en attente des résultats du diagnostic.

- Toiture atelier municipaux

Les travaux réalisés par l'entreprise A2CTP sont terminés. Les zincs et les closoirs ont également été remplacés.

- Chaîne parvis :

Monsieur Grua sera relancé afin de faire ces travaux ainsi que ceux sur les fenêtres de la mairie côté hôtellerie.

- Cimetière :

Le devis de Monsieur Siegel pour la réalimentation durable du cimetière en eau pour un montant de 1 330 euros est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Le chantier consiste à refaire la distribution en eau du cimetière en utilisant les anciens tuyaux comme gaines pour les nouveaux plus petits. Le débit restera suffisant pour l'usage qui en est fait.

- Sécurité routière :

Madame Le Maire et M.Charron ont rencontré M.Gazziero le 10/11/2017 à la Mairie de Saint Maixant. Ce dernier a présenté les grandes lignes du projet que la commune voisine est en train d'initier sur la traversée de bourg. Ce moment d'échange a également été l'occasion d'évoquer l'accompagnement assuré par Gironde ressources.

Cet entretien nous a confortés dans l'action que nous sommes en train d'engager pour sécuriser les entrées d'agglomération, tout en gardant à l'esprit l'importance des montants que vont représenter ces aménagements.

Le rendez-vous avec Gironde ressources est calé pour le 6/12/2017 à la mairie. Mesdames Séguier et Couecou assureront ce premier contact.

DPU :

DIA 33543 17 du 30/11/2017

Parcelle C570 et C571 au 10 lieudit Pouchane pour 1 150 m²

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation

Madame Bonneau Chantal vend à Madame Doriac Marie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

DIA 33543 17 du 04/12/2017

Parcelle B438 au 12 lieudit les Camards pour 1 320 m²

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation

Monsieur et Madame Manent vendent à Monsieur Leriche

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

Une discussion s'engage ensuite sur l'évolution du prix du foncier bâti dans notre village qui au vu de ces 2 dernières DPU semble augmenter.

M.Desages relate le contenu d'un entretien qu'il a eu avec un agent immobilier local qui pense qu'il s'agit d'une évolution en cascade suite à la saturation du marché bordelais d'abord puis langonnais ensuite.

MODIFICATION BUDGETAIRE :

Madame le Maire propose de virer 9 000 euros du poste dépenses imprévues sur les salaires afin de pouvoir les honorer pour décembre.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du recours au remplacement pour les périodes d'arrêt ainsi que par la hausse des cotisations des caisses de retraite.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- Gens du voyage :

Les 7 communes nouvelles de la Communauté de Communes (CDC) du sud gironde (c'est à dire les 7 ex de la CDC des coteaux macariens) ne sont plus dans le périmètre d'autorité du syndicat suite à leur rattachement à la nouvelle entité territoriale.

M.Desages exprime son ressenti sur le fonctionnement de la nouvelle communauté de communes. Il pense que nous n'avons pas toutes les informations et que nous ne sommes pas invités à toutes les commissions ou réunions.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal):

2 réunions atelier ont eu lieu et le compte rendu du diagnostic sera terminé pour la mi-décembre. Il ne sera pas définitif et chaque commune pourra émettre des observations jusqu'à la fin janvier.

Rencontre lotisseur pour projet au lieu dit le Roy :

Madame Le Maire et M.Charron ont reçu M.Olivier des Maisons Héraud qui mène un projet pour un habitant du village qui souhaite construire 3 pavillons sur un terrain de 1 000 m² au lieu dit le Roy. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) autorise ce type d'aménagement mais nous avons insisté sur notre volonté d'accueillir des familles qui ne soient pas issues exclusivement de milieu social très défavorisé.

Notre requête a été entendue et il semble que le prix des loyers autour de 700 à 800 euros pour des logements de 80 m² nous exonère de cette hypothèse.

EPADH

La maison de retraite a définitivement fermé ses portes mais nous n'avons à ce jour, aucune information de la part du groupe Colysée sur le devenir du bâtiment.

Vestiaires stade communal Jean Poutays :

Monsieur Barbé et M.Charron ont reçu M.Blasquez le 22 novembre 2017 pour discuter des désordres constatés sur les vestiaires du terrain de football.

M.Blasquez va solliciter les 2 entreprises en cause afin qu'elles interviennent rapidement.

Pour ce qui est de la plomberie, l'entreprise Cosson devra fournir un devis de réparation pour les appareillages de douche défectueux et expliquer pourquoi certains scellements sont si dégradés.

Pour les menuiseries, d'après les premiers éléments constatés sur place, il semblerait que le type de porte ne soit pas tout à fait conforme à ce qui était prévu au cahier des charges de la construction. Auquel cas, l'entreprise TCB pourrait avoir à sa charge la réparation ou le changement de toutes les huisseries.

Homologation terrain de sport :

M.Charron a reçu un représentant du district et de la ligue de football le 28 Novembre 2017 afin de renouveler l'homologation du terrain de football.

Le terrain d'honneur ainsi que le vestiaire ont reçu un avis favorable.

Plusieurs prescriptions ont été émises :

- Procéder à la fermeture de la main courante côté entrée des pompiers. En effet, l'accès sur le terrain doit être possible pour un véhicule de secours mais la main courante doit être fermée durant les matchs. Prévoir un système de fermeture amovible.
- De même les mains courantes sur l'arrière côté galouchey doivent aller jusqu'au grillage de sorte que le public ne puisse pas pénétrer sur le terrain.
- Enfin il conviendra de rétablir l'accès à la buvette en contournant le terrain côté billetterie de sorte que le public ne soit pas contraint de traverser le terrain pour y accéder.

Enfin il est rappelé que le terrain annexe dit « d'entraînement » n'a aucune homologation. Lors des traversées de route départementale, le club de football pourrait ne pas couvrir ses licenciés en cas d'accident. Cette notion de responsabilité est à creuser.

Commission de sécurité Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour autistes ADIAPH 33 :

Elle a eu lieu le 22 Novembre 2017. M.Barbé représentait la Mairie.

La commission a émis un avis favorable.

Dossier Raynaud :

Madame Le Maire a reçu une délégation de l'ESAT de Verdélais (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) le 29 novembre 2017 afin de faire le point sur le dossier de la famille Raynaud de Liloy.

Etaient présents le Directeur et la chef de service du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), une conseillère en économie sociale et familiale et des représentantes des services de tutelle.

La succession étant pratiquement réglée, le dossier, en attente depuis plusieurs années, devrait pouvoir avancer.

Une fois ce préalable terminé, nous pourrions envisager une opération de restauration du bâtiment, en partenariat avec le Conseil Départemental.

Durant cette phase de travaux, il a été évoqué de pouvoir reloger la fratrie dans un mobile-home afin de leur permettre de rester « au plus près de leur habitation ».

Pour ce qui est de la sécurité du bâtiment à court terme, les étais de soutien posés dans l'une des pièces, seront vérifiés la semaine prochaine.

Commission de sécurité hôtellerie Géraud de Graves :

Le 29 novembre 2017, une commission de sécurité inopinée a eu lieu à l'hôtellerie Géraud de Graves. M.Charron représentait la Mairie.

La vérification documentaire révèle quelques désordres et la commission demande la fourniture de pièces manquantes.

La discussion avec les personnels confirme les craintes de la commission et l'hypothèse selon laquelle les clients pouvaient se retrouver seuls la nuit.

La visite de l'établissement révèle un changement d'affectation de pièces sans demande de modification. La commission demande une régularisation administrative ainsi que le changement de tous les plans d'évacuation.

Une issue de secours est obstruée, la commission rétablit le passage et exige qu'elle demeure libre.

Enfin, lors du test de coupure électrique et de déclenchement d'alarme incendie, plusieurs fautes ont révélé une incompétence du gestionnaire du SSI (Service Sécurité Incendie). La commission exige qu'une formation soit suivie le jour même par le Directeur et qu'un planning de veille de nuit soit proposé à la commission.

Dans l'attente de cette solution pérenne, la commission accepte que le directeur s'engage personnellement à assurer la veille nocturne et ce autant de fois que nécessaire.

M.Charron sera l'interlocuteur de M.Morel qui communiquera les modes de veille nocturne successifs.

La commission émet un avis favorable à la poursuite d'exploitation de l'hôtel si toutes les conditions citées plus haut sont respectées.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande d'une épicerie itinérante :

Madame Le Maire a reçu une demande pour qu'une épicerie itinérante fasse escale dans le village une fois par semaine. Cette demande est considérée comme prématurée. Le conseil municipal s'y oppose unanimement.

Marché de Noël :

Lors du marché de Noël, la municipalité offre l'apéritif, celui-ci sera servi en extérieur. Compte tenu des conditions climatiques annoncées, Madame Le Maire propose de demander à l'hostellerie Géraud de Graves la possibilité de s'installer sous leur abri en cas de besoin.

Père Noël des écoles :

M.Biaut est candidat pour porter le déguisement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et demande que cette solution alternative soit mise en œuvre uniquement si le vrai personnage n'arrivait pas à tenir tous ses engagements !

La séance est levée à 23h02